

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
02 OCTOBRE 2023

Nombre de Membres

En Exercice 13

Présents 08

Votants 12

OBJET : 2023_059 DELIB

09. PERSONNEL DU CCAS ET
DE L'ESPACE D'ANIMATIONS
STEPHANE HESSEL. MISE A
JOUR DU TABLEAU DES
EFFECTIFS.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 050 265904003-2023-005-181020230101-AB-DE



L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Marie Françoise BILLIAU, Christiane CAPPELLE, MM. Marc BEZILLE, Joël BACLET et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Nicole CAMBRON donnant procuration à M. Joël DUYCK, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à M. Marc BEZILLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET

Absents : Mme Marie Josée RUHLAND

Sécrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Le tableau des effectifs du personnel a été fixé pour 2023 par délibération du 9 décembre 2022, du 14 mars, du 13 avril, du 19 juin 2023 pour le CCAS.

Afin de répondre aux besoins des services, à l'évolution de carrière des agents et aux départs du personnel, il convient de mettre à jour ledit tableau des effectifs à effet au 15 octobre 2023.

Ainsi, le Conseil d'Administration est invité à autoriser la fermeture et l'ouverture de poste à compter du 15 octobre 2023, à savoir :

➤ **Fermeture de poste à compter du 15 octobre 2023**

Suite à un départ en retraite :

- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet

➤ **Ouverture de poste à compter du 15 octobre 2023**

Suite à un départ en retraite à la cuisine centrale :

- 1 poste d'adjoint technique à 15h/semaine (Cf question précédente emploi permanent à moins de 17h30/semaine)

L'avis préalable du Comité Social Territorial a été sollicité le 19 septembre 2023 à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, fixe le tableau des effectifs des emplois permanents, tel que, au 15 octobre 2023 :

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20231009-1810202309 AB-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 OCTOBRE 2023

OBJET : 09. PERSONNEL DU CCAS ET DE L'ESPACE D'ANIMATIONS STEPHANE HESSEL. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

**EMPLOIS PERMANENTS CCAS DE MERVILLE
AU 15/10/2023**

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Postes ouverts au 15/10/2023	Modification par rapport au dernier tableau des effectifs voté au 01/07/2023
ADMINISTRATIVE	Attaché	Attaché	35h	2	
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	35h	1	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	4	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	32h	1	
		Adjoint administratif	35h	3	
TOTAUX ADMINISTRATIFS				11	
ANIMATION	Animateur	Animateur	35h	1	
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	2	
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	30h	1	
		Adjoint d'animation	35h	5	
		Adjoint d'animation	28h	1	
TOTAUX ANIMATION				10	
MEDICO-SOCIALE	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	35h	1	
	Agent social	Agent social principal de 2ème classe	35h	3	- 1 poste
		Agent social principal de 2ème classe	17h30	3	
		Agent social	35h	4	
		Agent social	28h	1	
		Agent social	17h30	6	
TOTAUX MEDICO-SOCIALE				18	- 1 poste
TECHNIQUE	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	35h	2	
		Adjoint technique	15h	1	+ 1 poste
TOTAUX TECHNIQUE				3	+ 1 poste
TOTAL GENERAL				42	0 poste

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.
Joël DUYCK



La secrétaire de séance
Marion TUEJON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.